

2024 DASCO 8 Convention d'Occupation du Domaine Public avec la copropriété de l'immeuble 81, rue d'Alésia (14^e) pour la réalisation d'une Isolation Thermique par l'Extérieur empiétant sur l'emprise du collège Jean Moulin sis 75-77 rue d'Alésia (14e).

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public du collège Jean Moulin 75-77 rue d'Alésia (14e) entre la Ville de Paris et la copropriété de l'immeuble situé au 81 rue d'Alésia (14e) ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 14^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M Patrick BLOCHE au nom de la 6^e commission,

Délibère:

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la copropriété de l'immeuble situé au 81 rue d'Alésia (14e), représentée par son syndic Victor Burgio Immobilier, la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour la réalisation d'une Isolation Thermique par l'Extérieur empiétant sur le collège Jean Moulin sis 75-77 rue d'Alésia (14e), annexée à la présente délibération.